

Rapporteur : M. BEN ABDALLAH

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 DECEMBRE 2023**

oOo

**ADHESION AU POLE RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**‘VILLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DE L’OUEST FRANCILIEN ‘**

oOo

**RAPPORT**

Les centres de ressources « politique de la ville » ont pour objet principal d’accompagner la qualification des acteurs du développement social et urbain, à commencer par les professionnels de la politique de la ville. Ils mettent à leur disposition des ressources (information, documentation, expérience...) et favorisent leurs échanges. Dans leurs missions, ils tiennent compte d’une part de l’évolution des politiques publiques et des transformations qu’elles induisent, et d’autre part des réalités territoriales, c’est-à-dire des besoins identifiés sur le terrain et des systèmes d’acteurs locaux. À ce titre, ils constituent des observateurs privilégiés des dynamiques territoriales urbaines.

Forts de leurs spécificités, le plus souvent reflets de leur ancrage local, les centres de ressources « politique de la ville » s’appuient sur leur réseau national pour tirer partie de leurs complémentarités. Ce réseau a pour objet de mettre en commun des sources, des ressources et des analyses.

Mutualiser les outils, faciliter l’appropriation de “nouveaux” sujets, questionner la mise en œuvre des politiques publiques dans les territoires les plus fragiles sont autant de façons de travailler en réseau... Les actions collectives stimulent également le renouvellement des pratiques des centres de ressources dans leurs approches et leurs formes d’accompagnement des ingénieries locales.

Les centres de ressources « politique de la ville » couvrent la quasi-totalité du territoire national (métropole et outre-mer), leur périmètre d’intervention est le plus souvent régional, sauf en Ile-de-France (départemental).

Le Pôle ressources ville et développement social de l'ouest francilien est l'un des 19 Centres de ressources Politique de la ville qui composent le réseau national des Centres de Ressources de la Politique de la Ville.

Association loi 1901 créée en 1998, elle exerce une mission de qualification, d'information et de mise en réseau auprès des professionnels, acteurs de la société civile (tels les conseils citoyens) et élus des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines, dans les domaines du développement social et territorial. L'association inscrit son approche dans les enjeux de cohésion sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Il porte trois grandes missions

### **1. Qualifier pour renforcer l'action locale et alimenter les politiques publiques**

Le Pôle ressources développe des espaces de travail et d'information – groupes de travail entre pairs, séminaires thématiques, soirées des élus, cycles de qualification, petits-déjeuners... qui visent à mieux cerner certains sujets ou problématiques, améliorer les stratégies et pratiques des acteurs. Ils prennent appui sur des personnes qualifiées, des chercheurs, ou sur les ressources portées par les participants eux-mêmes.

### **2. Informer pour comprendre, maîtriser, anticiper**

Le Pôle ressources apporte une réponse aux acteurs de la politique de la ville qui se heurtent au manque ou à la surabondance d'informations, en recueillant, synthétisant, gérant et diffusant l'information : par le biais d'une lettre d'information mensuelle, Résonances, un service info-doc, un espace documentaire.

### **3. Mettre en réseau : Une diversité de structures, métiers, territoires pour une meilleure coopération et complémentarité**

Par le biais de co-élaboration et d'appui de démarches d'acteurs du territoire ; l'animation de réseaux d'acteurs et la facilitation de liens interacteurs ; en contribuant et en étant relais d'information, sur des expériences menées ailleurs, des réseaux d'appui et des références méthodologiques divers.

A partir de 2022, la Ville a eu recours au Pôle ressources pour accompagner l'évaluation de son contrat de ville, animer la séquence de coproduction des supports commandés par l'Etat et soutenir la réflexion sur le futur projet de contractualisation et son plaidoyer.

En 2023, c'est dans l'élaboration de son futur contrat de ville que la Ville a recours aux services du Pôle ressources.

La Ville souhaite donc affirmer son soutien au Pôle ressources en adhérant à l'association créée en 1998 et structurée à la demande de l'Etat sur le territoire de l'ouest francilien dont le département des Hauts de Seine.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Décembre 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, M. HOBEIKA, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ENAME	à M. PASSERON	M. GOULETTE	à Mme AUBERT
M. BENSABAT	à M. REYNIER	Mme RAFIK	à M. SENANT
M. COURDESSES	à Mme GODEFROY	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN	Mme SALL	à M. HOBEIKA

Mme GODEFROY est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

49 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : ADHESION AU POLE RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 'VILLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUEST FRANCILIEN'**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le conseil interministériel des villes en 2006 qui a conforté le rôle des centres de ressources politique de la ville,

VU le cahier des charges qui fixe les missions des centres de ressources auprès des territoires engagés dans les dispositifs de cohésion sociale et de rénovation urbaine,

CONSIDERANT que le pôle ressources politique de la ville de l'ouest francilien, déclinaison territoriale des centres de ressources a pour visée principale d'accompagner la qualification des acteurs du développement social et urbain, à commencer par les professionnels de la politique de la ville et qu'il met à leur disposition des ressources (information, documentation, expérience...) et favorise leurs échanges,

CONSIDERANT les besoins de la Ville d'Antony de disposer de ressources, de soutien en ingénierie et de formation pour les acteurs de la politique de la ville,

VU les statuts de l'association 'Ville et développement social de l'ouest francilien',

CONSIDERANT le montant de l'adhésion annuelle fixée à 4 cts d'€/habitant,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – Décide d'adhérer au Pôle ressources de la politique de la ville « Ville et développement social de l'ouest francilien ».

ARTICLE 2 – Les crédits correspondant à l'adhésion annuelle fixée à 4cts d'euros par habitant pour 2024 sont inscrits au budget concerné.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme  
Le Maire

\_\_\_\_\_